

Commune de WEITERSWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 mai 2021  
Conseillers élus : 15  
en fonction : 15  
présents : 13

**Séance du 7 mai 2021 à 20h00**

**Sous la présidence de :** M. EICHWALD Claude, maire

**Secrétaire de séance :** Mme KIEFER Perrine

**Membres présents :** MM. BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, M.AUGST Frédéric, Mmes DICHTTEL Catherine, KIEFER Perrine, M.LINK Jean-Claude, Mmes LOSSEL Isabelle, PETIT-AMBROSINI Aurore, PUEL Camille, TANNIER Isabelle, M.WERNER Philippe,

**Membres absents excusés :** MM.BLOCH Rémi, LUDWIG Jacky

**ORDRE DU JOUR :**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 1<sup>er</sup> avril 2021
- 2) Vente de terrains communaux à l'Association Bouddhiste Zen Sôtô du Temple Ryumonji  
(qui remplace et annule la délibération du 1/4/2021)
- 3) Contrat de prêt
- 4) Versement de subvention et prise en charge frais de stérilisation chats errants
- 5) Chasse communale 2015-2024 : agrément d'un nouvel associé du locataire de chasse  
Association de Chasse ALSA DEVELOPPEMENT DU REIHERWALD & Environs
- 6) DPU
- 7) Décision prise dans le cadre des délégations accordées
- 8) Bureaux de vote : élections des conseillers départementaux et régionaux des 20 et 27  
juin 2021
- 9) Divers : Evolution de la carte scolaire et perspective de périscolaire

*Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle socio-culturelle au 31, rue Principale à 20h00.*

*(La configuration de cette salle ne permet en aucune façon d'accueillir du public dans le respect des gestes barrières et de distanciation).*

*Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos (conformément aux dispositions prévues à l'article L 2121-18 du CGCT).*

## **COMPTE – RENDU**

### **1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2) Vente de terrains communaux à l'Association Bouddhiste Zen Sôtô du Temple Ryumonji (qui remplace et annule la délibération n° 4 du 01/04/2021)**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal de la demande l'Association Bouddhiste Zen Sôtô du Temple Ryumonji, 7 rue du Château d'eau à WEITERSWILLER représentée par son président M.WANG-GENH Olivier, d'acquérir les terrains appartenant à la Commune et qui sont attenants au Dojo actuel en vue de la construction d'un nouveau lieu de culte. Un accord de principe sur la cession des terrains avait été donné par l'ancienne municipalité.

Les parcelles concernées sont :

- section 3 parcelle n°119, d'une contenance de 22,18 ares dont 9,22 ares en zone NLP au prix de 30 € /are et 12,96 ares en zone UB au prix de 5000 € / are,

- section 2 parcelle 332\*, d'une contenance de 13,51 ares dont 2,07 ares en zone NLP au prix de 30 € /are et 11,44 ares en zone UB au prix de 5000 €/are. \*En précisant que sur ladite parcelle (anciennement parcelle n°153 section 2), le Conseil Municipal séance du 28 septembre 2020 a autorisé une servitude de passage avec le SDEA Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (Voir plan de récolement ci-joint suite à une modification de conduite de vidange et bouclage rue du Château d'eau et rue des Chevreuils). Cette servitude n'est pas encore signée.

Soit un montant total de 122.338,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la vente des parcelles section 3 n°119 et section 2 n°332, au prix total d'un montant de 122 338,70 €, dans les conditions suivantes :
  - paiement de 50 % du montant lors de la signature devant le notaire,
  - 50 % du montant restant à payer réparti sur 5 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte devant le Notaire,

Adopté à l'unanimité

### **3) Contrat de prêt :**

Par délibération n°5 en date du 18 janvier 2021, le Conseil Municipal a retenu l'offre de la Caisse du Crédit Mutuel Région d'Ingwiller.

La délibération étant antérieure au vote du BP 2021, le Crédit Mutuel demande une délibération postérieure au vote du BP 2021 datant du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Région d'Ingwiller un contrat de crédit de 250 000 €uros dont les conditions sont les suivantes :
  - Durée : **15 ans**
  - Montant : **250.000 €**
- Taux d'intérêt fixe : **0,85 %**
- Frais de dossier : **0,10 % du montant autorisé, payable à la signature du contrat, soit 250 €uros**
- Remboursement et intérêts : **Trimestrialités constantes en capital et intérêts, par prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie de Bouxwiller**
- Remboursement anticipé : **Autorisé à tout moment sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursée par anticipation**

Adopté à l'unanimité

### **4) Versement de subvention et prise en charge des frais de stérilisation des chats errants**

#### **a) Versement d'une subvention :**

Le Conseil Municipal a pris acte de la demande de subvention suite à la création de l'association « Kuckuck's Laedel », et de l'aboutissement du projet d'épicerie participative avec des produits locaux, de saisons et aux prix producteurs : fruits, légumes, miels, confitures, cafés, épices, brezel, etc.

L'Epicerie sera installée au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère protestant (bâtiment communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

Adopté par 12 voix pour, 1 abstention

## **b) Prise en charge des frais de stérilisation des chats errants**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que deux membres du Conseil Municipal avec quelques habitants du village, ont lancé un programme de stérilisation des chats errants sur la commune pour éviter la prolifération et faciliter la vie des animaux. En effet, une cinquantaine de chats seraient concernés.

Des bons de stérilisation ont été sollicités auprès de différentes associations mais qui ne seront pas disponibles avant plusieurs mois.

Malheureusement, c'est " la saison des amours " et donc un besoin de faire déjà stériliser une dizaine d'individus.

Le coût total estimé est de 500 euros ( tarif spécial "communes " accordé par la vétérinaire Sabine Niclaus à Pfaffenhofen).

Le Conseil Municipal prend acte qu'un arrêté sera établi et affiché en mairie concernant la divagation des chats et ainsi avertir les habitants propriétaires de chats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La prise en charge des frais de stérilisation sur présentation des notes d'honoraires du Dr NICLAUS Sabine, vétérinaire, 6 Place des Brasseurs à 67350 Pfaffenhofen. en attendant la réception des bons de stérilisation sollicités auprès des associations.

Adopté par 12 voix pour, 1 abstention

## **5) Chasse communale 2015-2024 : agrément d'un nouvel associé du locataire de chasse Association de Chasse ALSA DEVELOPPEMENT DU REIHERWALD & Environs**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association de chasse ALSA DEVELOPPEMENT du REIHERWALD et ENVIRONS, locataire du lot de chasse unique, a déposé en mairie en date du 29 mars 2021 :

- la candidature d'un nouvel associé, à savoir M.BOOS Roland, demeurant à 67340 MENCHHOFFEN 5a, rue de la Forêt en tant qu'associé du lot unique.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, l'agrément doit être validé par le Conseil Municipal *après avis de la commission consultative communale de la Chasse.*

**Vu** les documents présentés concernant la demande d'adhésion de M.BOOS Roland,

**Vu** que la commission communale consultative de la chasse (4C) a été consultée par mail en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, et n'a pas d'observations à formuler quant au nouvel associé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** la candidature de M. Roland BOOS domicilié 5a, rue de la Forêt à 67340 MENCHHOFFEN en tant qu'associé du Lot unique.

Adopté par 11 voix pour, 2 abstentions

## 6) DPU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'en vertu de sa délégation, a renoncé à exercer, au nom de la Commune, au droit de préemption urbain pour les maisons et terrains suivants :

- Maison : section 1 parcelle 15, 42, rue Principale d'une superficie de 4a21ca propriété de Mme HELMLINGER Céline.
- Maison et terrains : section 1 parcelle 38, 6, rue des Jardins d'une superficie de 22a48ca, section 1 parcelle 34 d'une superficie de 8a04ca et section 1 parcelle 33 d'une superficie de 4 a22ca propriétés des consorts BANGRATZ.

## 7) Décision prise dans le cadre des délégations accordées

M. le Maire fait part de la décision prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Décision n°02/2021 : *Souscription du crédit relais d'un montant de 150 000 € auprès du Crédit Mutuel de la Région d'Ingwiller, conditions du crédit relais validées par le Conseil Municipal en date du 18 janvier 2021, le Crédit Mutuel demande une autorisation postérieure au vote du BP 2021, à savoir :*

- Durée : **3 ans maximum**
- Montant : **150.000 €**
- Taux : **0,39 % fixe sur 3 ans**
- Frais de dossier : **0, 10 % du montant autorisé, soit 150 € payables à la signature du contrat**
- Intérêts : **Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit**
- Remboursement : **Par affectation obligatoire des subventions à percevoir par prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie de Bouxwiller**
- Remboursement anticipé : **Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité**

## 8) Bureaux de vote : élections des conseillers départementaux et régionaux des dimanches 20 et 27 juin 2021

de 8h00 à 10h30 :	Bureau 1 : M.LUDWIG Jacky – M.AUGST Frédéric
	Bureau 2 : Mme DICHTTEL Catherine – M.BLOCH Rémi

de 10h30 à 13h00 :	Bureau 1 : M.BALTZER Jean-Georges – Mme PUEL Camille  Bureau 2 : Mme KIEFER Perrine- M.LUDWIG Alexis
de 13h00 à 15h30 :	Bureau 1 : M.MORQUE Dominique, Mme DIVOUX Agnès  Bureau 2 : M.WERNER Philippe, M.DUROUSSEAU Michel
de 15h30 à 18h00 :	Bureau 1 : Mme WEINLING Françoise – M.WEINLING Thierry  Bureau 2 : Mme ULBRICH Sophie – M.ULBRICH David

**Assesseurs suppléants (en cas d'absence d'un assesseur inscrit sur le planning ci-dessus) : Mme LOSSEL Isabelle, M.LINK Jean-Claude, Mme TANNIER Isabelle**

#### 9) DIVERS

- Evolution de la carte scolaire et perspective de périscolaire.
- Groupe de travail pour la mise en œuvre de la signalisation routière.
- Gestion de prolifération des chats errants.
- Point d'information sur le Bläettel.
- L'arbre à livres et son évolution.
- Groupe de travail pour la réflexion et la mise en œuvre du fleurissement et d'espaces de plantations dans la commune.

La séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché le mardi 11 mai 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :

EICHWALD Claude